



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élection présidentielle

Question écrite n° 127126

Texte de la question

M. Yves Jégo appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les risques relatifs à la différence des horaires de fermeture des bureaux de vote à l'occasion des prochaines élections présidentielle et législatives. De manière habituelle, les scrutins sont clos à 18 heures sur l'essentiel du territoire métropolitain et à 20 heures dans les grandes villes. Jusqu'alors, cela ne posait guère de problème sur la régularité des opérations. Néanmoins, la multiplication des réseaux sociaux, le nombre d'internautes qui s'y connectent et la vitesse croissante de diffusion de l'information risquent de modifier considérablement la sincérité des résultats finaux. Le risque est en effet grand que les premiers dépouillements, dès 18 heures, soient immédiatement publiés sur les réseaux sociaux, avec possibilités d'analyses et de projections anticipées, de manière à influencer, volontairement ou non, les électeurs qui, bénéficiant de deux heures de délai supplémentaire, ne se seraient pas encore déplacés. Ces deux heures de décalage risquent dorénavant de fausser, peu ou prou, le résultat final des scrutins. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour faire respecter, au regard de l'impact des réseaux sociaux, l'équité et la régularité des opérations de vote à l'occasion des prochaines échéances électorales.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127126

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 901

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)